Nations Unies S/2007/753



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Je souhaite appeler votre attention sur un échange de lettres de novembre 2001 entre mon prédécesseur et la Présidente du Conseil de sécurité (S/2001/1128 et S/2001/1129) relatif à la création du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BNUAO) ainsi que sur un échange de lettres d'octobre 2004 entre mon prédécesseur et le Président du Conseil de sécurité (S/2004/797 et S/2004/858) relatif à la prorogation du mandat du Bureau pour une période de trois ans, allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007, moyennant un examen à mi-parcours de ses activités. À cet égard, vous vous souviendrez que le 18 mai 2007, j'ai transmis au Conseil un bilan à mi-parcours des activités du BNUAO et de leurs résultats, établi par un consultant indépendant, de septembre à novembre 2006 (S/2007/294, annexe).

L'importance des activités du BNUAO a été relevée à plusieurs occasions, notamment dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité adoptée le 25 février 2005 (S/PRST/2005/9) à l'issue du débat du Conseil sur mon rapport intérimaire sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2005/86). Le Conseil y prend note « avec satisfaction du renforcement de la coopération entre les différentes missions politiques et missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la sous-région », et il encourage le Bureau à promouvoir, à l'échelle de la sous-région, une approche intégrée et concertée de la prévention des conflits. De plus, dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 9 août 2006 (S/PRST/2006/38), le Conseil de sécurité soulignait la dimension régionale de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest et encourageait « le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et les missions des Nations Unies dans la région à poursuivre leurs efforts pour coordonner les activités des Nations Unies en vue d'en accroître la cohérence et l'efficacité ». Le 13 mars 2007, j'ai présenté au Conseil de sécurité, à sa demande, un rapport sur les questions transfrontières en Afrique de l'Ouest (S/2007/143) qui contenait des recommandations sur le renforcement à cet égard de la coopération entre les organismes du système des Nations Unies dans la région.

Le BNUAO a continué à mieux faire connaître les principales difficultés se posant au niveau sous-régional, dont le Conseil de sécurité et le Secrétariat considèrent qu'elles sont parmi les causes profondes de l'instabilité en Afrique de l'Ouest, et à faciliter une action concertée et intégrée à cet égard. Il a participé à la formulation de recommandations et de stratégies sur la meilleure manière de faire

07-65657 (F) 271207 271207

face à ces problèmes, notamment par une coopération nationale et transfrontalière entre les entités des Nations Unies actives dans la sous-région, y compris les missions de maintien de la paix et missions politiques des Nations Unies ainsi que les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

En ce qui concerne la collaboration entre les missions de paix des Nations Unies dans la sous-région, recommandée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 25 mai 2004 (S/PRST/2004/17) et soulignée dans le rapport de mon prédécesseur sur la coopération entre les missions en date du 2 mars 2005 (S/2005/135), mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest continue d'organiser des réunions trimestrielles des chefs des diverses missions de maintien de la paix et politiques en Afrique de l'Ouest. Ces réunions sont l'occasion d'échanges d'informations et de vues sur l'évolution politique dans les zones des diverses missions et l'impact régional de cette évolution sur la paix, la sécurité et la stabilité. De plus, le BNUAO continue de faciliter la coopération entre les missions au niveau militaire dans le cadre de réunions régulières des commandants de force des Nations Unies et des conseillers militaires, ainsi que dans le cadre de réunions régulières des fonctionnaires chargés des droits de l'homme, de l'aide humanitaire, de l'égalité des sexes et des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion. Le BNUAO s'efforce en outre d'améliorer les synergies et la complémentarité en ce qui concerne le matériel des missions, l'essentiel étant d'assurer une utilisation optimale des ressources des Nations Unies. À cet égard, le Bureau partage ses moyens de transport aériens avec d'autres opérations et institutions des Nations Unies dans la sous-région et collabore avec des institutions spécialisées des Nations Unies à des stratégies et activités transfrontières intégrées, souvent avec la participation d'organisations de la société civile, si besoin est.

Durant son mandat en cours, le BNUAO a continué à renforcer sa coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans le cadre d'un plan de travail commun comprenant l'exercice de bons offices et la participation à des missions conjointes de haut niveau (dernièrement durant les événements de janvier 2007 en Guinée), des réunions régulières entre agents de liaison des deux institutions, des réunions de groupes de travail et des activités sur le terrain, une coopération dans le cadre de la troïka BNUAO/CEDEAO/UE et des groupes de contact internationaux sur le bassin du fleuve Mano et sur la Guinée-Bissau. Dans le cadre de ses travaux d'élaboration de stratégies intégrées pour les zones frontalières, le Bureau a contribué à la mise en œuvre de l'initiative de la CEDEAO relative aux frontières en tant que zones de paix, et a suscité une prise de conscience des quatre principaux défis sécuritaires en Afrique de l'Ouest et de l'action internationale en ce qui les concerne, à savoir : les migrations irrégulières; les menaces contre la sécurité, le trafic illicite et la piraterie; l'utilisation et l'efficacité des sanctions; et les conséquences de l'urbanisation rapide.

Comme souligné dans le récent rapport sur l'examen à mi-parcours des activités du BNUAO (S/2007/294), les efforts visant à promouvoir une approche sous-régionale intégrée des problèmes complexes de paix et de sécurité auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée appellent des interactions à long terme soutenues entre les États et les institutions de la région et leurs partenaires internationaux, notamment le système des Nations Unies. Beaucoup de progrès ont été faits mais il reste encore plus à faire pour tirer parti de l'élan qui a été pris et rendre ces progrès irréversibles.

Compte tenu de ce qui précède, je voudrais recommander que le mandat du BNUAO, dont les attributions et activités seraient révisées comme indiqué dans l'annexe de la présente lettre, soit prorogé pour une nouvelle période de trois ans soit du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010, un examen à mi-parcours devant être effectué en 2009.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général
(*Signé*) **Ban** Ki-moon

Annexe

Mission et attributions du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BNUAO) de janvier 2008 à décembre 2010

I. Mission

Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BNUAO) a pour mandat général de renforcer la contribution de l'Organisation des Nations Unies à l'établissement de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest.

II. Objectifs, attributions et activités

Dans l'accomplissement de sa mission, le BNUAO poursuivra les objectifs et exercera les attributions et activités connexes ci-après :

Objectif 1
Renforcer les capacités en Afrique de l'Ouest aux fins d'une approche sous-régionale harmonisée de la paix et de la sécurité

Attribution 1.1

Faciliter les liens réguliers et systématiques entre les diverses activités de l'Organisation des Nations Unies dans la sous-région afin de définir et d'harmoniser les politiques et stratégies sous-régionales et nationales, compte dûment tenu des missions spécifiques des organismes des Nations Unies, ainsi que des opérations de maintien de la paix et des bureaux d'appui à la consolidation de la paix.

Activités

- Faciliter la coopération intermissions et interinstitutions entre les missions des Nations Unies dans la sous-région au niveau politique (par exemple en organisant des réunions trimestrielles des chefs de mission de paix en Afrique de l'Ouest), au niveau militaire (réunions régulières des commandants de force des Nations Unies et des conseillers militaires affectés dans la sous-région), et au niveau des experts (réunions régulières des spécialistes des droits de l'homme, des questions humanitaires, de la réforme du secteur de la sécurité, de la gouvernance économique et des questions d'égalité des sexes).
- Organiser des consultations régulières entre les chefs des institutions régionales des Nations Unies en Afrique de l'Ouest pour la mise au point de stratégies communes.
- Concevoir et exécuter des activités de groupes de travail sous-régionaux visant à promouvoir les interactions entre les divers outils de planification et d'intervention utilisés par le système des Nations Unies.
- Recenser les menaces contre la paix et la sécurité (par exemple le trafic de drogues, la traite des êtres humains, les migrations irrégulières, les tensions socioéconomiques négligées et l'impact des catastrophes naturelles sur les moyens de subsistance des populations) et mener une action de sensibilisation

en ce qui les concerne. Une attention particulière sera accordée à la zone sahélienne et aux États fragiles.

- Recenser les tendances positives et promouvoir des activités en consultation avec le secteur privé et avec sa participation, notamment les organisations de la société civile, afin de susciter une prise de conscience des problèmes sous-régionaux et des stratégies des Nations Unies.
- Renforcer la coopération en ce qui concerne les problèmes intersectoriels, notamment l'état de droit, les questions économiques, les droits de l'homme et les questions d'égalité des sexes, afin qu'il en soit systématiquement tenu compte dans le cadre des activités/recommandations des initiatives menées conjointement avec les gouvernements, la société civile, les secteurs universitaire et privé et d'autres partenaires régionaux.
- Utiliser son influence, et son réseau stratégique et politique, pour mobiliser l'appui international en faveur de l'action sous-régionale et des engagements nationaux s'agissant de faire face aux menaces intersectorielles contre la sécurité de l'homme et la paix sous-régionale.

Attribution 1.2

Faire la liaison avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano et autres partenaires clefs et, le cas échéant, les aider dans leur action visant à promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région.

Activités

- Appliquer et actualiser le programme de travail commun qu'il a élaboré avec la Commission de la CEDEAO dans certains domaines touchant la prévention des conflits et la consolidation de la paix.
- Aider la Commission de la CEDEAO à appliquer son Cadre stratégique complet de prévention des conflits, ainsi que son Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, et de maintien de la paix et de la sécurité.
- Exécuter des plans d'action, stratégies et recommandations sous-régionaux formulés avec ou par la CEDEAO et d'autres partenaires clefs, notamment la société civile et le secteur privé.
- Faire prendre davantage conscience en Afrique de l'Ouest qu'il est prioritaire de protéger les enfants, les jeunes et les femmes en période de crise.
- Renforcer la coopération avec le Groupe international de contact sur le bassin du fleuve Mano.
- Renforcer la coopération avec les partenaires internationaux, notamment l'Union européenne (dans le cadre de coopération CEDEAO/Union européenne/BNUAO) et les institutions de Bretton Woods, ainsi qu'avec des partenaires régionaux comme les organisations de la société civile et le secteur privé.

Attribution 1.3

Exercer des bons offices dans des pays de la sous-région dans le cadre de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

Activités

- Recenser les situations susceptibles de créer des tensions et d'alimenter les conflits frontaliers, nationaux et locaux.
- Exercer des fonctions de bons offices et mener des missions spéciales dans les pays de la sous-région au nom du Secrétaire général.
- Faciliter la mise en place d'un système sous-régional intégré d'alerte avancée et de surveillance entre les entités des Nations Unies et autres partenaires régionaux actifs dans des opérations de paix en Afrique de l'Ouest.
- Promouvoir une approche sous-régionale intégrée en appuyant la CEDEAO ou en instituant un partenariat avec elle ainsi qu'avec d'autres partenaires sous-régionaux actifs dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

Objectif 2
Renforcer les activités menées pour faire face aux problèmes transfrontaliers, y compris des pratiques et mesures de bonne gouvernance; intégrer la réforme du secteur de la sécurité dans les stratégies de développement; formuler une approche sous-régionale intégrée, efficace et rationnelle qui comprenne des priorités et tienne compte des préoccupations en ce qui concerne les questions humanitaires, les droits de l'homme et l'égalité des sexes; combattre la corruption, le chômage des jeunes, l'urbanisation rapide, la justice transitionnelle et les activités transfrontalières illicites

Attribution 2.1

Promouvoir des pratiques de bonne gouvernance et des mesures de confiance, notamment en luttant contre la corruption et en améliorant les processus électoraux.

Activités

- Mener des consultations régulières et contribuer à l'approfondissement de l'éducation civique en vue de renforcer la gouvernance responsable, transparente et démocratique dans les États de la sous-région.
- Aider la CEDEAO et ses États membres dans l'action qu'ils mènent pour améliorer les processus électoraux en renforçant les capacités de surveillance des élections.
- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie sous-régionale de renforcement du rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité, dans le cadre de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.
- Faciliter l'identification de moyens concrets d'apaiser ou de réduire au minimum les tensions potentielles ou qui se font jour dans certaines zones frontières d'Afrique de l'Ouest, notamment en formulant des stratégies

frontalières intégrées. Aider la CEDEAO à mettre en œuvre son initiative visant à faire des zones frontalières des zones de paix.

Attribution 2.2

Approche intégrée de la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre des stratégies de développement économique.

Activités

- Mener de larges consultations avec les gouvernements et, en particulier, les institutions chargées de la sécurité, la société civile et les partenaires de développement sur la nécessité de tenir compte des impératifs de l'égalité des sexes, de la réduction de la pauvreté, des droits de l'homme et de l'action humanitaire dans le cadre des réformes du secteur de la sécurité.
- Promouvoir un renforcement des capacités des forces de sécurité et des forces armées en matière de droits civiques, de droits de l'homme, de droit humanitaire et d'égalité des sexes dans le cadre des réformes du secteur de la sécurité.

Attribution 2.3

Développer et promouvoir une connaissance et une prise de conscience accrues des problèmes sous-régionaux auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée.

Activités

- Effectuer des études, organiser des tribunes et des séminaires et contribuer à l'élaboration de stratégies concrètes et concertées pour faire face aux problèmes actuels ou qui se font jour, y compris les dimensions sous-régionales du chômage des jeunes, l'urbanisation rapide, la réforme du secteur de la sécurité, la justice transitionnelle, la prolifération des armes légères, le trafic de drogues et la traite des êtres humains, la piraterie et les menaces terroristes.
- Préparer des mises à jour périodiques sur l'impact sous-régional des situations de conflit sur la paix et le développement durables.
- Élaborer des stratégies ciblées d'information sur des questions sous-régionales en Afrique de l'Ouest, en mettant l'accent sur les droits de l'homme et la bonne gouvernance et leur impact sur la paix et la sécurité. Ces activités continueront d'être organisées en coopération avec les entités des Nations Unies et partenaires compétents dans la sous-région, y compris des organisations clefs de la société civile et le secteur privé.

Attribution 2.4

Renforcer la coopération avec la Commission de la CEDEAO et avec les représentants des États membres de la CEDEAO au siège de celle-ci, à Abuja, une coopération axée sur les questions de gouvernance et de développement.

Activités

- Aider la CEDEAO à mettre en œuvre sa nouvelle vision stratégique pour le développement régional adoptée lors du Sommet des chefs d'État de la CEDEAO tenu à Abuja le 15 juin 2007, ainsi que son Protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement.
- Aider la CEDEAO à appliquer son Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance, notamment par des sessions régulières de groupes de travail et des programmes et activités conjoints.
- Accroître la participation du secteur public, de la société civile (notamment les organisations non gouvernementales, les groupes de femmes, les dirigeants communautaires et les chefs traditionnels), des milieux universitaires et du secteur privé aux initiatives et activités conjointes CEDEAO-BNUOA face aux problèmes de gouvernance et aux difficultés en la matière.

Objectif 3
Accomplir les tâches supplémentaires que lui assignent le Secrétaire général et le Conseil de sécurité

Attribution 3.1

Faciliter l'exécution de l'arrêt de la Cour internationale de Justice en date du 10 octobre 2002 sur le différend frontalier, terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria.

Activités

- Aider la Commission mixte Cameroun-Nigéria à mettre en œuvre les activités prévues par son mandat, y compris la démarcation de la frontière terrestre entre les deux pays, l'observation civile à la suite du transfert pacifique et ordonné de l'autorité dans la région du lac Tchad, le long de la frontière terrestre et dans la péninsule de Bakassi.
- Aider le comité chargé du suivi à superviser l'application de l'Accord de Greentree (12 juin 2006) sur le retrait et le transfert d'autorité dans la péninsule de Bakassi.
- Aider la Commission mixte Cameroun-Nigéria à régler les questions relatives aux besoins des populations affectées dans les zones frontalières et dans la péninsule de Bakassi.
- Aider la Commission mixte Cameroun-Nigéria à faire des recommandations sur des mesures de confiance, comme la conception de projets visant à promouvoir des initiatives économiques conjointes et une coopération transfrontière, et la revitalisation de la Commission du bassin du lac Tchad.